

# FONDS ONTARIEN D'INVESTISSEMENT DANS L'INDUSTRIE DE LA MUSIQUE

PROMOTION DES  
CONCERTS  
2025-26

18 septembre 2025

Webinaire présenté par :  
Ward Dilse &  
Matt Badoe

ONTARIO CREATIF | FOII – PROMOTION DES CONCERTS  
SÉANCE D'INFORMATION





# RECONNAISSANCE TERRITORIALE

Nous nous trouvons présentement sur le territoire traditionnel de nombreuses nations, dont les Mississaugas of the Credit, les Anichinabés, les Ojibwés, les Haudenosaunee et les Wendats, des terres qui abritent aujourd'hui de nombreux peuples divers des Premières Nations, des Inuits et des Métis.

# GRANDES LIGNES

- À propos d'Ontario Créatif et du Bureau ontarien de promotion de la musique
- Aperçu : Fonds ontarien d'investissement dans l'industrie de la musique (FOIIM)
- Programme AcceleratiON

## Promotion des concerts

- Qui peut présenter une demande ?
- Dates limites et niveaux de financement
- Activités et dépenses admissibles
- Financement et budget des activités
- Documents et processus pour présenter une demande
- Critères d'évaluation
- Conseils pour la rédaction d'une demande de subvention
- Questions et réponses

# ONTARIO CRÉATIF

L'organisme provincial qui facilite le développement économique, l'investissement et la collaboration dans les industries créatives de l'Ontario, notamment les secteurs de la musique, des livres, des magazines, du cinéma, de la télévision et des médias interactifs numériques.



# BUREAU ONTARIEN DE PROMOTION DE LA MUSIQUE

Le Bureau ontarien de promotion de la musique (BOPM) fournit un soutien financier et un appui au développement commercial à l'industrie musicale de l'Ontario grâce au Fonds ontarien d'investissement dans l'industrie de la musique, à Accélération et à diverses initiatives stratégiques interentreprises.



# APERÇU DU PROGRAMME: Fonds ontarien d'investissement dans l'industrie de la musique - FOIIM

## Volets

- Création musicale
- Développement des marchés internationaux pour les imprésarios
- Initiatives pour l'industrie de la musique
- Promotion des concerts

## Fonds ontarien d'investissement dans l'industrie de la musique - FOIIM

- vise à fournir des investissements ciblés en matière de développement économique à l'industrie musicale dynamique et diversifiée de la province.
- Soutient les entreprises du secteur de la musique en Ontario ayant un fort potentiel de croissance afin d'optimiser le rendement du capital investi.
- Crée davantage de possibilités pour les artistes émergents d'enregistrer et de se produire en Ontario

# APERÇU DU PROGRAMME

## PRINCIPAUX BUTS DU PROGRAMME :

- Concentrer les ressources sur les entreprises du secteur de la musique à fort potentiel de croissance, en :
  - fournissant des investissements visant à stimuler la croissance à long terme;
  - optimisant le rendement du capital investi et en améliorant les possibilités offertes aux nouveaux talents.
- Renforcer le soutien aux étapes déterminantes de la carrière des artistes.

## RÉSULTATS ESCOMPTÉS :

- Optimiser les recettes, les profits, la création d'emplois, l'investissement privé et les recettes fiscales.
- Assurer la production de propriété intellectuelle (contenu) qui peut appartenir au pays et y être consommée et exportée, de façon à maintenir les revenus et les emplois dans la province.
- Accroître le profil et le prestige de l'Ontario sur la scène mondiale.

# OBJECTIFS DES VOLETS DU FOIIM

## LE VOLET CRÉATION MUSICALE :

- Soutient les entreprises qui prennent des risques pour découvrir et développer des talents – en particulier les artistes émergents – et les faire connaître par le truchement de l'enregistrement et de la production, le marketing et la promotion, les tournées et la présentation, et l'édition.
  - *Les demandeurs admissibles comprennent les maisons de disques nationales et multinationales, ainsi que les éditeurs de musique nationaux.*

## LE VOLET DÉVELOPPEMENT DES MARCHÉS INTERNATIONAUX POUR LES IMPRÉSARIOS:

- Soutient les entreprises pour qu'elles participent à des activités nationales et internationales qui stimulent la stratégie de développement du marché de l'entreprise (p. ex. la participation à des événements de marché).
  - *Les demandeurs admissibles comprennent les sociétés d'imprésarios.*

# OBJECTIFS DES VOLETS DU FOIIM

## LE VOLET INITIATIVES POUR L'INDUSTRIE DE LA MUSIQUE:

- soutient les organisations de l'industrie qui entreprennent des activités de développement et de formation professionnels et d'exportation, effectuer des analyses et des collectes de données sur l'industrie et renforcer les capacités régionales.
  - *Les demandeurs admissibles sont les associations commerciales de l'industrie de la musique et les organismes de services musicaux.*

## LE VOLET PROMOTION DES CONCERTS :

- Soutient les entreprises et les organisations qui produisent des concerts d'artistes canadiens ou en font la promotion, y compris les festivals de musique et les séries de concerts admissibles.
  - *Les promoteurs et diffuseurs de concerts sont admissibles.*

# PROGRAMME ACCÉLÉRATION

- Soutenir les entreprises de la musique nouvelles et émergentes appartenant à des Noirs et à des Autochtones qui présentent un fort potentiel de retombées économiques et culturelles.
  - *Exemples d'entreprises musicales admissibles : maisons de disques, éditeurs de musique, gérants d'artistes, promoteurs de concerts, diffuseurs de festivals, imprésarios, studios d'enregistrement, entreprises de production musicale, baladodiffuseurs et propriétaires d'une plateforme de contenu original, éditeurs de musique et entreprises de marketing musical.*



# Politiques du programme

- Veuillez consulter notre document sur les **politiques du programme** pour obtenir plus de détails concernant nos attentes en matière de respect des lieux de travail, de diversité et d'accessibilité.
- Tous les demandeurs doivent signer un **affidavit du demandeur**.
- Le document sur les politiques du programme fournit également des renseignements clés sur le processus de présentation des demandes, les exigences en matière de rapports et les autres obligations des demandeurs retenus, et contient un gabarit d'entente complet.

# DIVERSITÉ, ÉQUITÉ et INCLUSION

- Ontario Créatif valorise et favorise la diversité et la parité entre les genres au sein des industries de la création, et ce, à tous les niveaux et tous les postes.
- Nous reconnaissons que de nombreuses communautés continuent de faire face à des obstacles systémiques qui les empêchent de prendre une part significative à ces industries.
- À ce titre, Ontario Créatif applique une lentille de diversité, d'équité et d'inclusion à de multiples critères d'évaluation.
- Nous attendons des auteurs de demande proposant des projets ou des activités qui favorisent, reflètent et renforcent la diversité et la parité entre les genres en Ontario qu'ils fassent état, de manière tangible, d'un engagement véritable et durable à l'égard de ces communautés en quête d'équité.
- Ontario Créatif encourage les demandes émanant de sociétés dirigées par des PANDC (personnes autochtones, noires ou de couleur) ou des francophones, et celles provenant de personnes qui répondent à la définition provinciale de la diversité.

# PROMOTION DES CONCERTS



# QUI PEUT PRÉSENTER UNE DEMANDE?

Les promoteurs et diffuseurs de musique nationaux (y compris les festivals) doivent avoir des revenus inférieurs à 1 million de dollars.

Les promoteurs et les diffuseurs de musique nationaux dont les revenus sont supérieurs à 1 million de dollars qui ne satisfont pas aux critères d'admissibilité d'Expérience Ontario.

Les demandeurs dont les revenus sont inférieurs à 1 million de dollars qui répondent aux critères d'admissibilité du FOIIM et d'Expérience Ontario ne peuvent pas recevoir de financement des deux programmes pour le même événement dans la même période d'activité.

Les demandeurs dont les revenus sont supérieurs à 1 million de dollars qui répondent aux critères d'admissibilité d'Expérience Ontario NE SONT PAS admissibles à présenter une demande au FOIIM.

Les promoteurs et les diffuseurs de musique nationaux dont les revenus sont supérieurs à 1 million de dollars qui ne satisfont pas aux critères d'admissibilité d'Expérience Ontario peuvent être considérés comme admissibles au soutien du FOIIM.

# QUI PEUT PRÉSENTER UNE DEMANDE?

Tous les demandeurs admissibles doivent aussi:

- Avoir des revenus annuels minimums de 25 000 dollars provenant d'activités commerciales principales en tant que diffuseur ou promoteur de concerts
- Être en activité depuis au moins deux ans avant la date de la demande
- Être en mesure de démontrer qu'ils ont eu un établissement permanent en Ontario pendant au moins un an avant la date limite
- Appartenir à des intérêts canadiens
- Être constitué en société en Ontario ou au fédéral (ou être prêt à se constituer en société immédiatement si la demande est acceptée)
- Être en règle avec Ontario Créatif au moment du dépôt de la demande
- Être une entreprise musicale

*Les nouveaux demandeurs sont vivement encouragés à contacter le Bureau ontarien de promotion de la musique au moins deux semaines avant la date limite pour discuter de l'admissibilité.*

# DATE LIMITE ET NIVEAUX DE FINACEMENT

**Date limite:** jeudi 16 octobre 2025 au plus tard à 17 h

**Période d'activité:** du 1er décembre 2025 au 30 novembre 2026

**Contribution maximale du FOIIM:** 50% du budget total approuvé

**Montant maximal de la demande de financement:** 125 000 \$ \*

*\*Les demandeurs admissibles peuvent demander jusqu'à 40 % de la moyenne sur deux ans du revenu annuel total de l'entreprise.*

# **ACTIVITÉS ET DÉPENSES ADMISSIBLES**

# ACTIVITÉS ET DÉPENSES ADMISSIBLES

- Les cachets d'artistes canadiens (la rémunération de tous les artistes pour leurs prestations est obligatoire )
- La location d'une salle ou d'un lieu
- Production et mise en scène
- Techniciens, agents de sécurité et autres équipes basés en Ontario
- Les coûts associés à la diffusion en direct et aux spectacles virtuels
- Publicité, marketing et relations publiques
- Les activités de développement des entreprises ou de renforcement des capacités (par exemple, formation et perfectionnement du personnel, information ou analyse commerciale, planification commerciale ou financière, innovation numérique)
- Les coûts associés aux améliorations de l'accessibilité pour se conformer à la Loi de 2005 sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario

# ACTIVITÉS ET DÉPENSES ADMISSIBLES

## Frais administratifs et généraux

- Salaires du personnel, les locaux et les services d'entreprise (maximum 25 % du budget total)

## *Nouveau Poste:*

- Le coût d'un nouveau poste créé dans le cadre de l'activité proposée (employé ou contractuel) peut être inclus en tant que poste distinct dans le budget des activités.
  - Titre et description du poste
  - Nom complet de l'employé ou du contractant engagé (temps plein ou temps partiel ?)
  - Date d'engagement
  - Mode de recrutement du poste
  - Plan de rétention

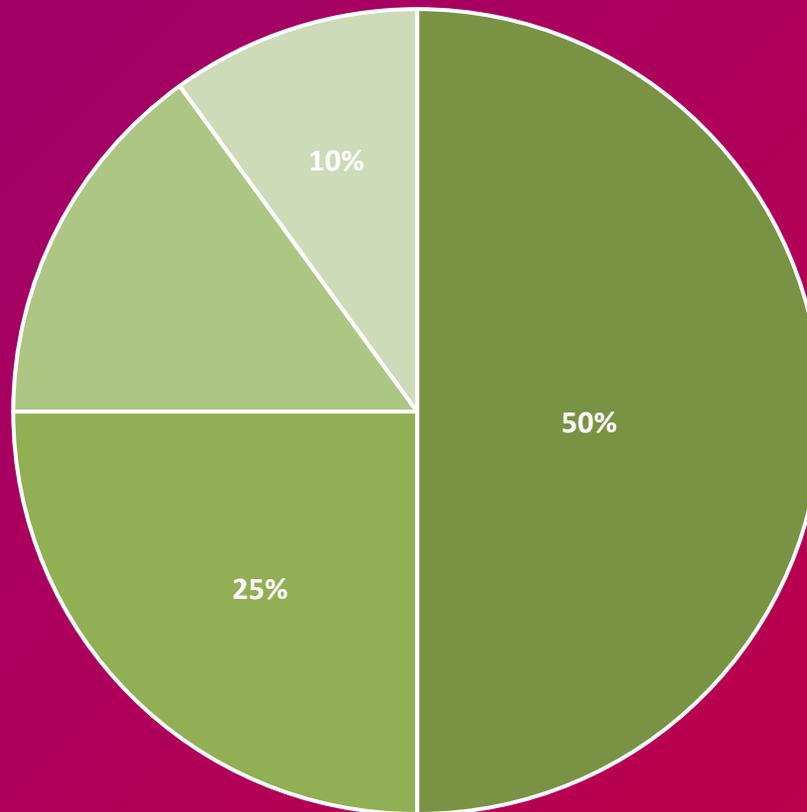
# **FINANCEMENT ET BUDGET D'ACTIVITÉS**

# SOURCES DE FINANCEMENT

**CONTRIBUTION MINIMALE DE  
25% EN ESPÈCES**  
(NOTA : Un minimum de 10 % du  
BUDGET TOTAL PRÉVU doit être  
autofinancé par le demandeur)

---

**CONTRIBUTION MAXIMALE EN  
NATURE**  
(Ne peut pas dépasser 25% du  
budget total prévu)



**FINANCEMENT PUBLIC TOTAL  
MAXIMAL (y compris FOIIM)**  
(La demande au FOIIM ne peut  
pas dépasser 40 % du chiffre  
d'affaires moyen sur deux ans  
du demandeur, jusqu'à un  
maximum de 125 000 \$)

# MODÈLE DE BUDGET D'ACTIVITÉS

## FONDS ONTARIEN D'INVESTISSEMENT DANS L'INDUSTRIE DE LA MUSIQUE 2025-2026 - PROMOTION DES CONCERTS INSTRUCTIONS POUR LE MODÈLE DU BUDGET DES ACTIVITÉS

Vous trouverez ci-dessous la liste des onglets de la fiche de calcul :

1. **Plan de financement** : Veuillez remplir les cellules VERTES. Toute autre information sera remplie automatiquement.
2. **Sommaire du budget** : AUCUNE ACTION REQUISE. Cette feuille de calcul se remplit automatiquement. Veuillez passer à la feuille de calcul du budget pour chaque activité dans l'onglet **Budget - Activité X**.
3. **Budget - Activité X** : Veuillez remplir les cellules VERTES. Vous pouvez ajouter ou supprimer des rangées, au besoin. Toute autre information se remplira automatiquement.

Une fois rempli, ce document doit être versé sur le Portail de demande en ligne (PDL) dans le cadre de votre demande au volet Promotion des concerts du FOIIM.



< > Instructions | Financement | Sommaire du budget | Budget - Activité 1 | Budget - Activité 2 | Budget - Activité 3 | Budget - Activité 4 | Budget - Activité 5 | Budget - Activité 6 | Budget - Activité 7 | ... +

# MODÈLE DE BUDGET D'ACTIVITÉS

FONDS ONTARIEN D'INVESTISSEMENT DANS L'INDUSTRIE DE LA MUSIQUE 2025-2026 PLAN FINANCIER DU VOLET PROMOTION DES CONCERTS			
<b>Nom de l'organisation :</b>			
<i>Instructions :</i>		- Veuillez remplir les cellules VERTES.	
ADMISSIBILITÉ DE LA DEMANDE AU FOIIM			
REVENUS DU DEMANDEUR	MONTANT	TEST	EXIGENCES DU FONDS ONTARIEN D'INVESTISSEMENT DANS L'INDUSTRIE DE LA MUSIQUE
Revenu brut pour le <b>dernier</b> exercice financier terminé (extrait des états financiers de votre entreprise)			
Revenu brut pour l'exercice financier <b>précédemment terminé</b> (extrait des états financiers de votre entreprise)			
REVENU TOTAL MOYEN SUR DEUX ANS			TEST : Les promoteurs et les diffuseurs de musique nationaux (y compris les festivals) dont les revenus sont supérieurs à un million de dollars (selon la moyenne des deux plus récents exercices financiers) qui répondent aux critères d'admissibilité de Reprise l'Ontario NE SONT PAS admissibles à présenter une demande au FOIIM.  Les promoteurs et les diffuseurs de musique nationaux (y compris les festivals) dont les revenus sont inférieurs à un million de dollars (selon la moyenne des deux plus récents exercices financiers) qui répondent aux critères d'admissibilité du FOIIM et de Reprise l'Ontario ne peuvent pas recevoir de financement des deux programmes pour le même festival ou la même activité dans la même fenêtre d'activité.
40 % DU REVENU TOTAL MOYEN SUR DEUX ANS			Les demandeurs peuvent présenter une demande jusqu'à 40 % de la moyenne sur deux ans du revenu annuel total de l'entreprise, limitée à un maximum de 125 000 \$.
DEMANDE MAXIMUM DE L'AUTEUR DE LA DEMANDE AU FOIIM			TEST : Le montant maximum admissible de la demande au Fonds ontarien d'investissement dans l'industrie de la musique doit être compris entre 10 000 \$ et 125 000 \$ par cycle de financement. « RÉUSSITE » indique le montant maximum que votre entreprise peut demander
PLAN FINANCIER			
SOURCES DE FINANCEMENT	MONTANT	DESCRIPTION	EXIGENCES DU FONDS ONTARIEN D'INVESTISSEMENT DANS L'INDUSTRIE DE LA MUSIQUE
AUTOFINANCEMENT			<b>10 % MINIMUM :</b> Le montant autofinancé par le demandeur doit être au moins égal à 10 % du budget total prévu.
FINANCEMENT PRIVÉ			
SERVICES EN NATURE OU À TITRE GRATUIT			Les services en nature ne peuvent dépasser 25 % du budget total.
AUTRE FINANCEMENT PUBLIC (CONFIRMÉ)			<b>50 % MAXIMUM :</b> Le financement total provenant de toutes les sources publiques (c.-à-d. le gouvernement, le Fonds ontarien d'investissement dans l'industrie de la musique) ne peut dépasser 50 % du budget total.
AUTRE FINANCEMENT PUBLIC (EN ATTENTE DE CONFIRMATION)			
DEMANDE AU FOIIM			<b>50 % MAXIMUM :</b> Le montant demandé au Fonds ontarien d'investissement dans l'industrie de la musique ne peut pas dépasser 50 % du budget total prévu.
<b>BUDGET TOTAL</b>	\$ -		TEST : Le budget total (onglet <i>Plan financier</i> ) doit être égal au total des dépenses (onglet <i>Sommaire du budget</i> ).

# MODÈLE DE BUDGET D'ACTIVITÉS

REVENUS DU DEMANDEUR	MONTANT
Revenu brut pour le <b>dernier</b> exercice financier terminé (extrait des états financiers de votre entreprise)	\$ 50,000.00
Revenu brut pour l'exercice financier <b>précédemment</b> terminé (extrait des états financiers de votre entreprise)	\$ 75,000.00
40 % DU REVENU TOTAL MOYEN SUR DEUX ANS	\$ 25,000.00
<b>DEMANDE MAXIMUM DE L'AUTEUR DE LA DEMANDE AU FOIIM</b>	<b>\$ 25,000.00</b>

# MODÈLE DE BUDGET D'ACTIVITÉS

<i>ADMISSIBILITÉ FINANCIÈRE</i>		
SOURCES DE FINANCEMENT	POURCENTAGE	TEST
AUTOFINANCEMENT	48.72%	RÉUSSITE
FINANCEMENT PRIVÉ	2.56%	
SERVICES EN NATURE OU À TITRE GRATUIT	5.13%	RÉUSSITE
AUTRE FINANCEMENT PUBLIC (CONFIRMÉ)	0.00%	RÉUSSITE
AUTRE FINANCEMENT PUBLIC (EN ATTENTE DE CONFIRMATION)	0.00%	
DEMANDE AU FOIM	43.56%	RÉUSSITE
<b>BUDGET TOTAL</b>	<b>100%</b>	<b>RÉUSSITE</b>

# MODÈLE DE BUDGET D'ACTIVITÉS

<i>ADMISSIBILITÉ FINANCIÈRE</i>		
SOURCES DE FINANCEMENT	POURCENTAGE	TEST
AUTOFINANCEMENT	17.95%	ÉCHEC
FINANCEMENT PRIVÉ	2.56%	
SERVICES EN NATURE OU À TITRE GRATUIT	35.90%	ÉCHEC
AUTRE FINANCEMENT PUBLIC (CONFIRMÉ)	0.00%	RÉUSSITE
AUTRE FINANCEMENT PUBLIC (EN ATTENTE DE CONFIRMATION)	0.00%	
DEMANDE AU FOIM	43.59%	RÉUSSITE
<b>BUDGET TOTAL</b>	<b>100%</b>	<b>RÉUSSITE</b>

# MODÈLE DE BUDGET D'ACTIVITÉS

## SOMMAIRE DU BUDGET DU VOLET PROMOTION DES CONCERTS DU FONDS ONTARIEN D'INVESTISSEMENT DANS L'INDUSTRIE DE LA MUSIQUE DE 2025-2026

<b>Nom de l'organisation</b>	
<b>Instructions :</b>	- AUCUNE ACTION REQUISE : Cette feuille de calcul se remplit automatiquement. - Veuillez passer à la feuille de calcul du budget pour chaque activité dans l'onglet <b>Budget - Activité X</b> .

### SOMMAIRE DU BUDGET

NOM DE L'ONGLET	TITRE DE L'ACTIVITÉ	CHARGE AYANT UN EFFET SUR LA TRÉSORERIE	DÉPENSES EN ESPÈCES	COÛT TOTAL	DEMANDE AU FONDS D'INVESTISSEMENT DANS L'INDUSTRIE DE LA MUSIQUE
Budget - Activité n° 1	Festival de musique francophone	\$ 95,000.00	\$ 5,000.00	\$ 100,000.00	\$ 40,000.00
Budget - Activité n° 2	Meilleure série de concerts	\$ 45,000.00	\$ 5,000.00	\$ 50,000.00	\$ 20,000.00
Budget - Activité n° 3		\$ -	\$ -	\$ -	\$ -
Budget - Activité n° 4		\$ -	\$ -	\$ -	\$ -
Budget - Activité n° 5		\$ -	\$ -	\$ -	\$ -
Budget - Activité n° 6		\$ -	\$ -	\$ -	\$ -
Budget - Activité n° 7		\$ -	\$ -	\$ -	\$ -
<b>TOTAL DE TOUTES LES ACTIVITÉS :</b>		<b>\$ 140,000.00</b>	<b>\$ 10,000.00</b>	<b>\$ 150,000.00</b>	<b>\$ 60,000.00</b>

### FRAIS ADMINISTRATIFS ET INDIRECTS

<b>TOTAL</b> de toutes les activités admissibles, excluant les frais administratifs et indirects	<b>\$ 150,000.00</b>
<b>TOTAL</b> de tous les frais administratifs et indirects	<b>\$ -</b>
<b>POURCENTAGE</b> de tous les frais administratifs et indirects	<b>0.00%</b>
<b>TEST D'ADMISSIBILITÉ</b> : Les frais administratifs et indirects ne peuvent pas dépasser 25 % du total de toutes les activités admissibles.	<b>RÉUSSITE</b>

### DÉPENSES EN NATURE

<b>TOTAL</b> de toutes les dépenses en nature	<b>\$ 10,000.00</b>
<b>TOTAL</b> de toutes les activités	<b>\$ 150,000.00</b>
<b>POURCENTAGE</b> de toutes les dépenses en nature	<b>6.67%</b>
<b>TEST D'ADMISSIBILITÉ</b> : Les dépenses en nature ne peuvent pas dépasser 25 % du total de toutes les activités.	<b>RÉUSSITE</b>

**DOCUMENTS  
ET  
PROCESSUS  
POUR  
PRÉSENTER  
LA DEMANDE**

# DOCUMENTS ET PROCESSUS POUR PRÉSENTER UNE DEMANDE

Disponibles sur le Portail de demande en ligne d'Ontario Créatif  
[apply.ontariocreates.ca](http://apply.ontariocreates.ca)

**Les sections comprennent :**

- Coordonnées de l'entreprise
- Rôles clés pour la collecte des données démographiques
- Renseignements sur l'entreprise

# PLANS D'AFFAIRES (section 3)

Un plan d'affaires de l'entreprise est exigé de tous les demandeurs qui souhaitent obtenir 50 000 \$ ou plus.

Le plan d'affaires doit au moins contenir les éléments suivants :

- Le profil du demandeur
- La stratégie et le modèle de fonctionnement de l'entreprise
- Un aperçu des activités commerciales générales
- Une analyse FFPM de l'entreprise

# ACTIVITÉS (section 4)

- Date / Calendrier
- Description
- Résultats attendus
- Nombre prévu de participants (Ontario et ailleurs)
- Atténuation et gestion des risques

# COUVERTURE D'ASSURANCE (section 5)

- Reconnaissance de l'exigence en matière de couverture d'assurance

# DOCUMENTS JUSTIFICATIFS (Section 6)

- Modèle de budget des activités
- Le budget de fonctionnement d'une année à l'autre
- Plan d'activités/plan stratégique de l'entreprise
- Statuts de constitution
- États financiers
- Les autres documents justificatifs sont facultatifs (ils renforceront votre demande)

**CRITÈRES  
D'ÉVALUATION  
ET CONSEILS  
POUR LA  
RÉDACTION DE  
LA DEMANDE DE  
SUBVENTION**

# CRITÈRES D'ÉVALUATION

<b>Antécédents</b> 15%	<b>Risque financier</b> 5%	<b>Proposition générale</b> 25%	<b>Retombées économiques et culturelles</b> 25%	<b>Résilience et durabilité</b> 15%	<b>Soutien aux nouveaux talents</b> 15%
<ul style="list-style-type: none"><li>• Antécédents et capacité organisationnelle (ressources financières, humaines) à exécuter efficacement les activités</li><li>• Présence de diversité au sein de l'entreprise</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Capacité financière à entreprendre efficacement les activités</li><li>• Stabilité et solidité de la situation financière</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Rigueur de la documentation</li><li>• Faisabilité de l'échéancier, du budget et du plan de financement</li><li>• Consultation et participation des communautés en quête d'équité, et collaboration avec celles-ci</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Résultats attendus bien documentés</li><li>• Résultats attendus bien documentés</li><li>• Mise en scène de nouvelles expériences musicales en direct ou d'expériences élargies</li><li>• Plan d'accessibilité décrivant les mesures prévues pour éliminer les obstacles à l'accessibilité</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Planification stratégique tournée vers l'avenir et accent mis sur la croissance et la durabilité à long terme</li><li>• Capacité à utiliser le FOIM pour des investissements et une croissance futurs</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Degré de priorité accordé à la programmation des artistes émergents</li><li>• La programmation artistique reflète la diversité</li></ul>

# CONSEILS

1. Présentez votre argumentaire commercial unique
2. Soyez réaliste dans votre demande de financement
3. Incluez des objectifs, résultats ou impacts mesurables
4. Soyez concis et précis
5. Ne sous-estimez pas l'importance de fournir des pièces justificatives
6. Vérifiez soigneusement votre demande
7. Si vous avez des questions, n'hésitez pas à demander

[Conseils pour réussir](#)

# ABONNEZ-VOUS POUR RECEVOIR LES MISES À JOUR DU PROGRAMME

Accueil / À propos de nous / Abonnez-vous aux événements et aux courriels d'Ontario Créatif / Go to section ▾

Impression ← Partager

La loi canadienne antipourriel nous oblige à obtenir votre autorisation pour que nous puissions vous transmettre, par voie électronique, des nouvelles et des renseignements sur nos programmes, nos services et nos activités se rapportant aux industries des médias créateurs. (Veuillez noter que cela ne touche pas à la correspondance reliée aux crédits d'impôt ni aux demandes d'adhésion aux programmes d'Ontario Créatif.)

Veuillez donner plus bas votre adresse électronique ou vos adresses électroniques, puis cliquer sur « Soumettre » pour confirmer que vous autorisez Ontario Créatif à vous envoyer des courriels comprenant des renseignements sur des programmes, des services et des activités. (Vous pouvez vous désabonner n'importe quand.)

Courriel \*

Prénom \*

Nom de famille \*

Société

Titre

Pays \*

Veuillez indiquer quelle information vous aimeriez recevoir (cochez toutes les réponses qui s'appliquent) :

- Livres - Mise à jour de programmes
- Cinéma et télé - Mise à jour de programmes
- Produits MIN - Mise à jour de programmes
- Revues - Mise à jour de programmes
- Musique - Mise à jour de programmes
- Recherche et veille stratégique - Mise à jour de programmes
- Ontario Créatif - information générale
- Bulletin du Bureau du cinéma de l'Ontario (Au courant)

**SOUMETTRE**



**Date limite:  
Jeudi 16 octobre 2025  
17h**

---

**Bureau ontarien de promotion de la  
musique**

**[omo@ontariocreates.ca](mailto:omo@ontariocreates.ca)**